

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU BOIS DE L'AUMÔNE

Nombre de membres			
Afférents au Comité Syndical	En exercice	Présents	Quorum
86	86	54	44

Date de convocation du Comité Syndical
21/09/2026

Date d'affichage de la convocation au siège
21/09/2026

Nombre de délégués ayant pris part au vote : 54
Nombre de suffrages exprimés : 55
Nombre de délégués ayant voté pour : 55
Nombre de délégués ayant voté contre : 0
Nombre de délégués s'étant abstenu : 0
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 1

SEANCE DU
29 SEPTEMBRE 2026

Le 29 septembre 2026 à 18h00, les membres du Comité Syndical dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, à la Salle des Fêtes de Malintrat, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Comité : Malory GIANGRECO est désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

ÉTAIENT PRÉSENTS (délégués titulaires et suppléants) :

Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans : Sébastien CHANUDET, Lionel CHAUVIN, Jean-Pierre CHRETIEN, Josquin GARAYT, Bruno GRIMBERG, Olivier HABLLOT, Bérangère LAMBERT, André LAVIE, Malory GIANGRECO, Anne MAZAUDIER, Didier MIGNE, Frédéric RANOUX-JULIEN, Isabelle RAYMOND, Laurent RENAULT, Olivier SOUCHON, Paul THIEL, Edwige TIXIER, Johan CARETTE, Yves GODART

Billom Communauté : Olivier CUBIZOLLE, Michel DEGOILLE, Régis DODAT, Guy MAILLARD, Maryline RAMADIER, Dominique ROSSIGNOL, Eric ECHALIER, Pierre MOINE,

Communauté de Communes Plaine Limagne : Céline AYME, Brigitte BILLEBAUD, Yannick BOUSSET, Romain DARLET, Arnaud GAY, Frédérick MARTIN,

Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge : Bernard COTTIER, Denis GEORGES, Lionel LARROUSSE, Leslie MAZUEL, Marie-Claire MENUGE, Stéphane MICHALET, François MOULIN, Kristel POIROT, Antonin OUVARD,

Communauté de Communes Entre Dore Et Allier : Gilles BERGAMI, Dominique REY, Dorothée TRICHARD, Isabelle POUILLARD,

Mond'Arverne Communauté : Jean-Marc BORDIER, Bernard DUCREUX, Damien HEYRAUD, Alain LAGRU, Guillaume MAILLET, Sébastien SIMIONI, Pierre DUPECHER, Éric FAYE

Pouvoir(s) : Pouvoir de Cécile BERTAUD à Malory GIANGRECO

Constituant la majorité des membres en exercice. Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Thème : FINANCES ET AFFAIRES JURIDIQUES

Dél. 2026-47 : Validation du bilan annuel 2025 du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

VU l'article L. 541-15-1 du Code de l'Environnement ;

VU le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 qui précise le contenu et les modalités d'élaboration des PLPDMA ;

VU les articles R. 541-41-19 à 28 du Code de l'Environnement ;

VU la délibération n°2021-46 du Comité Syndical en date du 14 décembre 2021 portant validation du PLPDMA ;

Les Plans Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) ont pour objet de coordonner l'ensemble des actions qui sont entreprises tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés en vue d'assurer la réalisation des objectifs suivants :

- De prévenir ou réduire la production et la nocivité des déchets, notamment en agissant sur la fabrication et sur la distribution des produits ;
- D'organiser le transport des déchets et de le limiter en distance et en volume ;
- De valoriser les déchets par réemploi, recyclage ou toute autre action visant à obtenir à partir des déchets des matériaux réutilisables ou de l'énergie ;
- D'assurer l'information du public sur les effets pour l'environnement et la santé publique des opérations de production et d'élimination des déchets, sous réserve des règles de confidentialité prévues par la loi, ainsi que sur les mesures destinées à en prévenir ou à en compenser les effets préjudiciables.

Le SBA a ainsi adopté son PLPDMA le 14 décembre 2021 pour une durée de 6 ans.

Souhaitant réaffirmer son engagement pour le développement de l'économie circulaire sur le territoire, le SBA a souhaité intégrer à son PLPDMA des objectifs allant dans ce sens.

Les objectifs principaux sont donc les suivants :

- - 23 kg / an / hab de déchets ménagers entre 2020 et 2027 dont :
 - - 16 kg /hab / an de déchets alimentaires et végétaux
 - - 3 kg / hab / an de déchets non recyclables
- 67 % de valorisation matière et organique en 2027
- + 10 boucles d'économie circulaire locales

Le PLPDMA comporte 19 actions réparties en 5 axes :

1. Réduire et mieux valoriser les biodéchets
2. Réduire et mieux valoriser les déchets des entreprises
3. Sensibiliser et diriger des actions d'évitement à destination des usagers
4. Poursuivre les démarches éco-exemplaires
5. Actions transversales

Le suivi est réalisé chaque année grâce à 80 indicateurs et grâce à la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du SBA (CCES), instance pilotée par le SBA de co-construction, à vocation consultative et prospective, composée de 25 structures du territoire :

- la CCES donne son avis sur le projet de PLPDMA ;
- un bilan du PLPDMA lui est présenté chaque année ;
- la CCES évalue le PLPDMA tous les six ans.

Ses avis et travaux consultatifs sont transmis à l'exécutif de la collectivité en charge du PLPDMA, qui reste décisionnaire.

Résultats et réalisations 2025, perspectives :

En 2025, des actions phares permettant de contribuer à l'atteinte des objectifs ont été mises en œuvre :

- La mise en œuvre de boucles d'économie circulaire locales : en 2025, 16 nouvelles boucles ont été initiées et 7 étaient encore actives. 6 tonnes de déchets ont ainsi pu être évités.
- Le réseau des acteurs engagés en économie circulaire a été initié en 2024 par 5 collectivités : le SBA, le Conseil Départemental 63, le VALTOM, Riom Limagne et Volcans (RLV) et Clermont Auvergne Métropole. Le réseau a pour objectif de faciliter l'interconnaissance entre acteurs, de mutualiser des besoins et proposer des solutions pour faciliter la mise en œuvre de l'économie circulaire sur le territoire. Le réseau est en cours de structuration avec une trentaine d'acteurs privés et publics et compte aujourd'hui 200 acteurs participants.
- En 2025, le SBA a porté le premier festival Horizons Circulaires, à Riom, en partenariat avec le Conseil Départemental 63 et le VALTOM. Cet événement a réuni près de 5 000 participants professionnels, scolaires et particuliers sur 3 jours, permettant de les sensibiliser, de faciliter les interconnexions et de leur proposer des solutions pour agir. Des ateliers, conférences, pitches, expositions, forum des solutions, concerts, etc. ont ainsi été organisés.
- Le SBA a obtenu la 4^e étoile du label Territoire en Transition – volet Economie Circulaire, et a ainsi rejoint les 4 autres collectivités françaises ayant obtenu ce niveau, tout en étant la 1^{re} en AURA.
- La sensibilisation du grand public reste l'une des actions les plus emblématiques grâce, notamment, aux actions suivantes réalisées en 2025 :
 - Les animations dans les écoles (3 859 élèves en 2024 et 2025)
 - L'accompagnement des éco-manifestations (+ de 100 événements)
 - L'accompagnement des opérations Nettoyons la nature : 19 communes
 - Un défi « Ma commune 0 déchet » a été réalisé sur la commune de Montpensier avec des visites et ateliers, projets avec les élèves de l'école, opération de broyage, etc.
- Perspectives 2026/2027 :
 - Le PLPDMA devra être évalué et renouvelé en 2027.
 - Un diagnostic Economie Circulaire sera réalisé par le SBA en 2026.
 - Le STGDO, porté par le VALTOM, sera également évalué et réorienté sur la réduction des déchets verts.
 - Le SBA travaille sur l'ouverture de son futur pôle de valorisation de Riom, comprenant une ressourcerie et un espace dédié à l'économie circulaire pour les professionnels et les associations.
 - La qualité du tri et la filière textile sont deux thématiques à travailler.

Analyse des résultats :

Après une hausse en 2024 due au volume important de végétaux apportés en déchèteries, la quantité de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) collectés sur le territoire du SBA repart à la baisse en 2025, sans toutefois atteindre son niveau de 2023. Nous observons une baisse de 2,6% par rapport à 2024.

Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) continuent de diminuer en 2025 avec -2,3 kg par rapport l'an dernier. La baisse est cependant moins significative que les années précédentes. L'objectif fixé dans le cadre du PLPDMA est quasiment atteint (123,8 kg/hab en 2025 pour un objectif de 122,5 kg/hab en 2027).

La valorisation matière et organique continue d'augmenter (+10% en 5 ans) et atteint 60,8% en 2025. Il reste néanmoins de gros efforts à fournir pour atteindre l'objectif de 67% en 2027. L'enfouissement est quasiment nul depuis deux ans (0,4% en 2024 et 0,7% en 2025).

Le tonnage d'objets réemployés est également en hausse grâce aux caissons installés sur les déchèteries, aux boucles d'économie circulaires locales et aux Tik'bou des pôles de valorisation. En 2025, 55 tonnes d'objets ont été réemployés sur les différents sites du SBA.

Le flux des « Non-recyclables » continue de diminuer en 2025. Nous observons de très bons résultats sur les pôles de valorisation.

Avis de la CCES du 6 juillet 2026 :

L'avis des membres de la CCES est positif.

Des évolutions positives sont constatées sur le territoire et les actions réalisées ou en cours sont cohérentes avec les objectifs fixés.

Il faut encore mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire et notamment le jeune public, les industriels et les élus locaux.

Il est proposé à l'assemblée de prendre acte et de valider le bilan annuel 2025 du PLPDMA.

Le Comité Syndical,
Oui l'exposé du Président,
Après en avoir débattu et délibéré,

À L'UNANIMITÉ

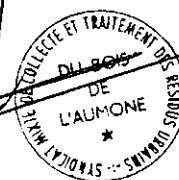
ARTICLE 1 : PREND ACTE ET VALIDE le bilan annuel 2025 du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président,

Lionel CHAUVIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou affichage et de sa transmission en Préfecture devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.